

Les services en ligne du compte ameli vous facilitent la vie

Naissance d'un enfant, déménagement, reprise d'un emploi... Autant de moments importants de la vie pour lesquels l'Assurance Maladie simplifie vos démarches.

Plus de 16 millions d'assurés utilisent leurs comptes sur ameli.fr pour signaler la perte ou le vol de leur carte Vitale et suivre ensuite l'état d'avancement de l'édition de leur prochaine carte, pour commander leur carte européenne d'assurance maladie, pour suivre leurs arrêts de travail, pour télécharger leurs attestations (droits, indemnités journalières) ou pour consulter leurs attestations fiscales.

Nouveautés du compte :

Reprise d'un emploi

Il est désormais possible de déclarer un nouvel emploi via votre espace personnel. Il suffit de déposer le contrat de travail ou les bulletins de salaire dans votre compte. Ces éléments sont directement transmis pour traitement : le délai de prise en compte est raccourci !

Déclaration d'une naissance

Il est possible de déclarer en ligne un nouveau membre de la famille. Rapide, simple et immédiat, l'enfant est directement rattaché au compte du parent qui le déclare. L'autre parent peut également demander le rattachement de l'enfant, comme ayant droit, en téléchargeant le formulaire puis en l'adressant par courrier à votre Cnam (avec un extrait d'acte de naissance).



Changement de coordonnées en cas de déménagement

Il vous suffit d'aller sur votre compte ameli – accessible quand vous voulez, où vous voulez – et de renseigner vos nouvelles coordonnées, qui sont prises en compte dans les meilleurs délais.

Si vous n'avez pas encore de compte, rendez-vous sur ameli.fr
 (Services en ligne > Mon compte > Je veux un compte)